





## Cadre de référence

- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- + VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- + VU l'instruction comptable M4,
- + VU la **délibération n°2024-06 affectant le résultat de l'exercice 2023**,
- + VU le rapport n° 3.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + **De retenir** au titre du budget principal :
  - ✓ Un budget équilibré à hauteur de 27 381 054.81 €,
  - ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 8 016 522.36 €,
  - ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 19 364 532.45 €,
  - ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 8 016 522.36 €
  - ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 19 364 532.45 €,
- + **D'autoriser** le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 99 403.86 € soit un taux de 13.45 % de la masse salariale de deux personnes en charge de ce dossier,
- + **D'autoriser** les remboursements des charges supportées par le budget principal pour le fonctionnement du budget annexe, à savoir :
  - ✓ Le gaz, l'électricité (au prorata de la surface de bureau utilisée à savoir 27 m<sup>2</sup>,
  - ✓ Au prorata de l'utilisation de la location de la Gestion électronique des données et de la location du copieur à savoir 70 %,
  - ✓ Au frais réel pour l'essence, les frais de déplacements, l'assurance et les différents abonnements nécessaires pour le budget annexe,

Et par conséquent :

- ✚ D'arrêter les prévisions de recettes comme suit :  
Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 27 381 054.81€,
- ✚ De voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 025 078.14
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 403.86
65	Autres charges de gestion courante	0
66	Charges financières	145 000.00
67	Charges exceptionnelles	35 000.00
022	Dépenses imprévues	116 174.63
023	Transfert section investissement	5 418 401.18
	<b>Sous-total</b>	<b>6 839 057.81</b>
68	Dépenses d'ordre	1 177 464.55
	<b>TOTAL</b>	<b>8 016 522.36</b>
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2024
75	Autres produits gestion courant	3 522 000.00
002	Reprise de l'excédent de fonctionnement	3 436 230.47
	<b>Sous-total</b>	<b>6 958 230.47</b>
777	Recettes d'ordre	1 058 291.89
105	<b>TOTAL</b>	<b>8 016 522.36</b>
Section d'investissement		
<i>Dépenses</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2024
16	Remboursement emprunt	12 200 000.00
20	Immobilisations incorporelles	1 531 000.00
21	Immobilisations corporelles	2 575 240.56
23	Immobilisations en cours	2 000 000.00
26	Participations financières	
	<b>Sous-total</b>	<b>18 306 240.56</b>
040/C139	Dépenses d'ordre	1 058 291.89
	<b>TOTAL</b>	<b>19 364 532.45</b>
<i>Recettes</i>		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2024
13	Subventions d'équipement reçues	1 040 066.00
16	Emprunt	0.00
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	11 728 600.72
021	Transfert de la section de fonctionnement	5 418 401.18



	Sous-total	18 187 067.90
040/C28	Dépenses d'ordre	1 177 464 55
	TOTAL	19 364 532.45

- ✚ D'adopter le BP pour 2024, conformément aux tableaux financiers du volume du budget,
- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont  
4 pouvoirs

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL  
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

  
Fabien BAZIN 